

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 19/12/2022
Et
Publication ou notification du :
19/12/2022

L'an 2022, le 16 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration : Mme VILLEY Séverine à Mme COLLET Elisabeth, M. FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Marie-Anne BOUSSIER

2022-54 – Révision des tarifs de location du gîte communal à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des locations du Gîte communal a été confiée aux Gîtes de France.

Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, de l'inflation et de la nouvelle salle de bain, il est proposé de revoir les tarifs de location du gîte communal pour la saison 2023. D'une manière générale, les prix de location ont été augmentés d'environ 20%.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs selon l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location du gîte communal à compter du 1er janvier 2023 annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

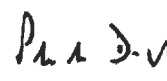
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2022

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,
Philippe de DREUZY



TARIFS GITE SAISON 2023
(délibération n°2022-54 du 16 décembre 2022)

	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Maj w.e./nuit	Maj nuit supp.	Durée min.	Délai min.	H. arrivée	H. départ	jours d'entrée	jours de sortie
Basse Saison	175.00 €	240.00 €	265.00 €	285.00 €	305.00 €	325.00 €	345.00 €	20.50 €	45.00 €	4 nuitées	72h	16h00	10h00	du lundi au dimanche	du lundi au dimanche
Moyenne Saison	215.00 €	275.00 €	295.00 €	325.00 €	345.00 €	385.00 €	415.00 €	25.50 €	55.00 €	4 nuitées	72h	16h00	10h00	du lundi au dimanche	du lundi au dimanche
Haute Saison / Vacances d'été et vacances de Noël	250.00 €	305.00 €	335.00 €	375.00 €	405.00 €	455.00 €	480.00 €	30.50 €	65.00 €	7 nuitées	72h	16h00	10h00	samedi	samedi

Basse Saison	du 03/01/23 au 03/02/23 du 05/03/23 au 07/04/23 du 30/09/23 au 20/10/23 du 04/11/23 au 22/12/23
Moyenne Saison	du 04/02/23 au 04/03/23 du 08/04/23 au 30/06/23 du 02/09/23 au 29/09/23 du 21/10/23 au 03/11/23
Haute Saison / Vacances d'été et de Noël	du 01/07/23 au 01/09/23 du 23/12/23 au 07/01/24

- Animaux acceptés au prix de 5€ par jour
- Forfait ménage en option supplémentaire : 50€ sans animaux (obligatoire pour les professionnels), 80€ avec animaux
- Les charges (chauffage, eau chaude, électricité) incluses dans le prix de location